

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

D 67./2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-,
Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine SERVANIN – conseillers
Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Travaux : TE38 travaux entretien d'investissement – Eclairage public

Rapporteur : Fathi ALI-GUECHI

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de **ESTRABLIN** dans le cadre de la maintenance éclairage public 2020.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2020 est récapitulée dans le tableau suivant :

COMMUNE	Libellé intervention	Montant opération HT	Taux de subv maintenance EP	dont entretien
ESTRABLIN	DI 38157-2020-6048 Remplacement luminaire HS AO035a Rue de la Bourgeat	1 088.39 €	35%	707.45 €
ESTRABLIN	DI 38157-2020-6049 Remplacement luminaire HS BR001a LA ROSIERE Rue des potiers	1 088.39 €	35%	707.45 €
			TOTAL	1 414.91 €

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Prend acte des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2020 relevant du budget d'investissement,**
- **Prend acte de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 1 414.91 €.**
- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire**

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-,
Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI,
Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine SERVANIN – conseillers
Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Travaux : TE38 EP. Rénovation Eclairage Public

Rapporteur : Fathi ALI-GUECHI

Conformément à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE ESTRABLIN
Affaire n° EP - **Rénovation crosses**
21-002-157

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 29 351 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 10 832 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **1 049 €**
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **17 471 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :**

Prix de revient prévisionnel : **29 351 €**
Financements externes : **10 832 €**
Participation prévisionnelle : 17 471 €
(Frais TE38 + contribution aux investissements)

- **Prend acte de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : 1049 €**

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

- **Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 17 471 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout éventuel dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire**

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-,
Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI,
Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-
COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud
LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine
SERVANIN – conseillers

Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Travaux : TE 38 enfouissement (Electricité et Télécom) rue de la Bourgeat

Rapporteur : Fathi ALI-GUECHI

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Le Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune

ESTRABLIN

Opération n° 19-004-157

Enfouissement rue de la Bourgeat

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 110 114 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 72 374 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **42 880 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

Du projet présenté et du plan de financement définitif, de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :**
 - Prix de revient prévisionnel : 110 114 €
 - Financements externes : 72 374 €
 - Participation prévisionnelle : 42 880 €(Contribution aux investissements de la Commune)

- **Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 42 880 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout éventuel dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 45 791 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 4 356 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **39 694 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :**

Prix de revient prévisionnel : 45 791 €

Financements externes : 4 356 €

Participation prévisionnelle : 39 694 €

(Contribution aux investissements de la Commune)

- **Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 39 694 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout éventuel dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire**

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-,
Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI,
Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine SERVANIN – conseillers
Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Travaux : TE 38 EP. Eclairage Public rue de la Bourgeat

Rapporteur : Fathi ALI-GUECHI

Pour donner suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune
Estrablin
Opération n° 19-005-157

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel ttc : 16 714 €
- Le montant total des financements externes s'élèvent à : 6 131 €
- La participation aux frais de TE38 s'élève à : 597 €
- La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **9 949 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :**
Prix de revient prévisionnel : **16 714 €**
Financements externes : **6 131 €**
Participation prévisionnelle : **10 546 €** (frais TE38 + contribution aux investissements)
- **Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de : 9 949 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout éventuel dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

<p><u>Présents</u> : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine SERVANIN – conseillers <u>Excusés</u> : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL <u>Absents</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Gaëlle AMOURIQ</p>
--

Culture : Convention MJC

Rapporteur : Emilie ESCARGUEIL

La politique éducative et culturelle d'Estrablin a pour finalité de mettre en cohérence l'ensemble des actions menées sur son territoire par différents acteurs, autour d'objectifs communs.

Cette politique éducative est basée sur des valeurs fondamentales telles que :

- la citoyenneté
- l'égalité d'accès (quelles que soient les situations sociales familiales, les capacités physiques).
- le respect (de soi, des autres, de l'environnement).
- la culture populaire

Une nouvelle convention a été établie en partenariat avec la MJC. Cette convention a été présentée en commission culture. Elle est jointe à la présente délibération.

Elle prévoit pour la MJC l'animation de plusieurs dates au calendrier estrablinois :

Manifestations co-organisées par la MJC (avec les acteurs locaux : Vienne Condrieu agglomération, MJC de Vienne...) ainsi que des manifestations organisées en propre par la MJC.

Les événements en question sont inscrits dans la convention.

D'un point de vue financier, la commune d'Estrablin verse chaque année à la MJC, une subvention de fonctionnement de 12 000€ prévue au budget.

La nouvelle convention porte sur 12 mois. Il est donc proposé d'inscrire 12 000 € au budget 2022

La subvention annuelle continuera à être versée en deux fois selon les modalités fixées dans les conditions de paiement de la convention.

La MJC s'engage à fournir auprès de la Commission Culture un bilan moral et financier au 30 juin 2022.

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint à signer cette convention**
Ce document est joint à la présente délibération.
- **Prévoit les crédits nécessaires au budget**
- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire**

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



MAIRIE D'ESTRABLIN

38780 ESTRABLIN

D 72./2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine SERVANIN – conseillers

Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Personnel : Adhésion au contrat cadre de prestation sociale (titres restaurant) mis en place par le centre de gestion de l'Isère pour 2022/2025

Rapporteur : Jean Jacques DEFLANDRE

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

Le contrat cadre qui nous lie avec le CDG 38 pour l'organisation des prestations sociales prend fin au 31 décembre 2021.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Deux prestataires ont été retenus à l'issue de notre consultation :

- Lot 1 : **Sodexo** pour les chèques déjeuner version papier
- Lot 2 : **Edenred** pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte)

Il est proposé aux élus :

1 - D'adhérer au contrat-cadre mutualisé à la date du **01/01/2022**, cette délibération est valable :

- pour le lot 1 : **Sodexo** pour les chèques déjeuner version papier

La durée du contrat cadre est de **4 ans** avec un effet au **1^{er} janvier 2022**.

2 - De fixer la valeur faciale du titre restaurant à **4 €**.

3 - De fixer la participation de la commune à **50 %** de la valeur faciale du titre.

L'adhésion de la Commune d'Estrablin donnera la possibilité à ses agents de bénéficier de ces prestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint à signer l'adhésion au contrat de prestation sociale du centre de Gestion de l'Isère dans les conditions décrites, c'est-à-dire pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 avec une participation de 50 % pour un ticket d'une valeur faciale de 4 €**
- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire.**

Non-participation : 0
Pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-,
Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI,
Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine SERVANIN – conseillers
Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Personnel : création de postes permanents au 1^{er} février 2022

Rapporteur : Jean Jacques DEFLANDRE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité il convient de créer les postes suivants :

- Un poste d'agent d'animation dans le service Enfance/Jeunesse (Périscolaire & Centre de Loisirs) était jusqu'alors occupé par un agent en CDD, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation pour pérenniser ce poste et ainsi pourvoir aux besoins du service Enfance-Jeunesse.
- Un poste d'agent administratif à temps complet en mairie au service accueil qui aura pour mission la prise en charge de l'augmentation croissante des besoins en matière des services à la population (état civil, vie associative, urbanisme, habitat et l'accueil du public).

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

Le Maire propose à l'assemblée :

Nombre d'emplois	GRADE	Nature des Fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1 CAT C	Adjoint territorial d'Animation	Agent d'animation dans les services Enfance/Jeunesse	35 h 00
1 CAT C OU CAT B	Adjoint Administratif ou Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe ou Rédacteur	Agent d'accueil dans les services administratifs en mairie	35 h 00

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une année. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir au terme de la première année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Valide ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs à compter du 1^{er} février 2022.**
- **Charge le Maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents.**
- **Rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

**Le Maire,
Denis PEILLOT**



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-,
Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI,
Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine SERVANIN – conseillers
Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Urbanisme : Procédure de renoncement emplacement réservé n°40

Rapporteur : Carole VICIANA

La commission urbanisme qui s'est déroulée le 01/09/2021 a abordé la question de la présentation à ce conseil municipal de la mise en demeure d'acquérir la parcelle AH 17 appartenant à Mr Torgues.

Rappel de la genèse de cette vente :

Cette parcelle est incluse dans l'emplacement réservé N°40 qui avait pour but de créer une liaison douce entre deux lotissements : celui du « Bois Balay » et le nouveau quartier des « Matives » nommé aujourd'hui « les Châtaigniers ».

Ce projet n'est plus d'actualité et la future modification du PLU supprimera cet emplacement réservé N°40.

En conséquence, la commune renonce à son droit d'acquisition avant le délai d'un an, après la mise en demeure.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide de ne pas acquérir l'emplacement réservé N°40 pour donner suite à la mise en demeure du 02/07/2021**
- **Décide de supprimer l'emplacement réservé N°40 lors de la prochaine modification du PLU**
- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire.**

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

**Le Maire,
Denis PEILLOT**



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-,
Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine SERVANIN – conseillers
Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Urbanisme : Mise en demeure d'acquérir l'emplacement réservé (ER) n°13 parcelle AE192

Rapporteur : Carole VICIANA

La commission urbanisme qui s'est déroulée le 01/09/2021 a abordé la question de la présentation à ce conseil municipal de la mise en demeure d'acquérir la parcelle AE 192 appartement à Mr Manin.

Rappel de la genèse de cette vente :

Cette parcelle est incluse dans l'emplacement réservé N°13 pour l'agrandissement du cimetière.

Le service des domaines a estimé un montant de 30 000€ pour la parcelle cadastrée AE192 représentant 868 M².

Une rencontre avec les propriétaires a été organisée et la proposition financière basée sur l'estimation des Domaines a été acceptée.

Après avis favorable de la commission Patrimoine, il est proposé de valider cet achat au prix de 30 000 euros. (Trente mille euros)

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide d'acquérir la parcelle AE192 aux consorts MANIN pour un montant de trente mille euros**
- **Nomme Maître Brice Guillon, notaire à Chonas l'Amballan, pour représenter les intérêts de la commune dans cette vente**
- **Autorise le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à cet achat**
- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire.**

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

D 76./2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-,
Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI,
Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-
COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud
LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine
SERVANIN – conseillers

Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Finances : Admission en non-valeurs

Rapporteur : Brice DECORTES

Le trésorier, qui est chargé pour le compte de la commune de procéder au recouvrement des créances nous envoie une liste d'admissions en non-valeur et demande au Conseil Municipal de donner un avis sur les situations de personnes concernées.

La commission finances a examiné cette demande au cours de sa réunion du 18 novembre 2021 et propose d'admettre en non-valeur les 40 créances pour un montant total de 3 876.53 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide la proposition du trésorier de Vienne pour admission en non-valeur de la liste ci-jointe.**
- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire.**

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

<p><u>Présents</u> : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine SERVANIN – conseillers <u>Excusés</u> : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL <u>Absents</u> : <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Gaëlle AMOURIQ</p>
--

Finances : Taux des 3 taxes municipales 2021

Rapporteur : Brice DECORTES

Brice DESCORTES, adjoint aux Finances, rappelle les taux votés en 2021

-Taxe d'habitation : 13.09 %
-Taxe foncière bâtie : 40.54 %
-Taxe foncière non bâties : 55.90 %

Et propose au Conseil Municipal des conserver les taux 2022 au même niveau que l'année précédente. La commune, compte tenu des augmentations mécaniques pour les contribuables n'a pas souhaité augmenter ses taux d'imposition, identiques depuis 2007 soit 15 ans.

-Taxe d'habitation : 13.09 %
-Taxe foncière bâtie : 40.54 %
-Taxe foncière non bâties : 55.90 %

La commission finances, en sa séance du 18 novembre 2021, a donné un avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le vote du taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2022.**
- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire.**

Non-participation : 0
Pour : 23
Abstentions : 0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-,
Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI,
Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-
COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud
LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine
SERVANIN – conseillers

Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Finances : révision des tarifs annuels

Rapporteur : Brice DECORTES

Comme chaque année, il convient de proposer une évolution sur les tarifs annuels votés en décembre.

Cette année, l'évolution proposée par la commission des finances du 18 novembre concerne :

- Le respect de l'augmentation des loyers fixée sur l'indice INSEE +0.83 %
- Une augmentation des tarifs de location des salles (augmentation à l'arrondi supérieur en 0 ou 5)
- Une augmentation des cautions lors d'une location de salle : caution ménage à 200 € au lieu de 120 € et caution matériel à 1000 € au lieu de 450 €.
- En cas de perte de la carte de bibliothèque, celle-ci sera facturée au prix de 5 € (au lieu de 2.20 €)
- La modification du tarif « lattes signalisation entrée commerce village » passe de 158 € à 160 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide les tarifs 2022 tels que décrits et annexés à la présente délibération
- Charge le maire ou son 1^{er} adjoint de faire le nécessaire

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-,
Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corinne SERVANIN – conseillers
Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Finances : Bilan MAPA 2021

Rapporteur : Brice DECORTES

Comme chaque année, il convient dans le cadre d'une délibération de rendre compte au Conseil municipal des marchés signés par le Maire dans le cadre de la procédure des marchés à procédure adaptée.

Cette année, deux marchés ont été signés et attribués pour des services (1) et de la fournitures (1).

Le tableau ci-après présente ces marchés :

MARCHE DE FOURNITURES						
N°	OBJET	NOM TITULAIRE	ADRESSE	LOT	MONTANT HT MAXIMUM	DUREE
1- 2021	DENREES ALIMENTAIRES	EPISAVEURS	18 Allée du Grand Totem 38 070 SAINT QUENTIN FALLAVIER	1 - Epicerie boissons gouters confiseries	19 200,00 €	12 MOIS RENOUVELABLE 1 FOIS
		BROC	ZI de l'Iles - BP 26 Rue Louise Michel 69 522 FEYZIN	2 - Crémèrie	14 400,00 €	12 MOIS RENOUVELABLE 1 FOIS
		GAUTHEY VIANDES	ZI du Gier Rue du Commerce 69 700 GIVORS	3 - Viandes fraiches et charcuteries	23 000,00 €	12 MOIS RENOUVELABLE 1 FOIS
		CLEDOR PRIMEURS SERVICES	7 Rue Marcel Mérieux 69 960 CORBAS	4 - Fruits et légumes frais	15 000,00 €	12 MOIS RENOUVELABLE 1 FOIS
		POMONA TERRE AZUR	2 Bis Rue Jacques Vaucanson 69 780 MOINS	5 - Poissons et produits de la mer	6 000,00 €	12 MOIS RENOUVELABLE 1 FOIS
		DS RHONE ALPES	405 Rue André Turcat 42 160	6 - Produits surgelés, crèmes glacées	21 800,00 €	12 MOIS RENOUVELABLE 1 FOIS

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

			ANDREZIEU BOUTHEON			
MARCHE DE SERVICES						
2- 2021	ASSURANCES	GROUPAMA	50 Rue de Saint Cyr 69 009 LYON	1 - Dommages aux biens	8 124,75 €	4 ANS
		GROUPAMA	50 Rue de Saint Cyr 69 009 LYON	2 - Responsabilité civile	5 590,28 €	4 ANS
		GROUPAMA	50 Rue de Saint Cyr 69 009 LYON	3 - Flotte automobile	3 382,46 €	4 ANS
		GROUPAMA	50 Rue de Saint Cyr 69 009 LYON	4 - Protection juridique	1 090,71 €	4 ANS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend acte de la liste des marchés signés par le maire en 2021**
- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire.**

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

<p>Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-, Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI, Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine SERVANIN – conseillers Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL Absents : Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ</p>
--

Finances : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget

Rapporteur : Brice DECORTES

L'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1998 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux communes sur autorisation du conseil municipal « d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits ».

Un certain nombre de travaux communaux vont commencer dès le début du mois de janvier et les premières factures arriveront avant le vote du budget primitif 2022.

Pour mémoire les sommes retenues en 2021 (le budget primitif 2021 après déduction des restes à réaliser 2020 et complété des DM 2021) étaient de :

- Chapitre 20 38 000 €
- Chapitre 204 39 000 €
- Chapitre 21 292 030 €

Le conseil municipal est donc saisi pour une autorisation à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2022 selon la répartition ajustée suivante :

- Chapitre 20 9 500 €
- Chapitre 204 9 750 €
- Chapitre 21 73 007 €

La commission des finances du 18 novembre 2021 a discuté de cette proposition et décidé de la présenter au Conseil municipal.

MAIRIE D'ESTRABLIN
38780 ESTRABLIN

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'autorisation relative aux dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget telle que présentée ci-dessus.
- Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT



L'an deux mil vingt et un, le lundi 29 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la maison des associations.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 24 novembre 2021

Présents : M Denis PEILLOT -maire-, M Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, M Brice DECORTES, Mme Carole VICIANA, M Eric MOREL, -adjoints-,
Mme Emilie ESCARGUEIL, M Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M Fathi ALI-GUECHI,
Mme Aznive MARCARIAN, M Alain AICHOUN, M Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-
COINDOZ, M Dominique VANEL, M Olivier BERNARD, Mme Gaëlle AMOURIQ, Mme Maud
LACROIX, M Gilles LENTILLON, Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN, Mme Corine
SERVANIN – conseillers

Excusés : Mme Delphine MONIN donne pouvoir à Mme Emilie ESCARGUEIL

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle AMOURIQ

Finances : Revalorisation de la taxe d'aménagement

Rapporteur : Brice DECORTES

Il est rappelé que la taxe d'aménagement, prévue à l'article L331-1 et suivants du code de l'urbanisme, est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est établie en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale, la métropole de Lyon, les départements, la collectivité de Corse et la région d'Ile-de-France perçoivent une taxe d'aménagement.

Par délibération du 12 novembre 2014, le conseil municipal a fixé le taux de taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire à 4% cette taxe est assortie de quelques exonérations pour les locaux d'habitations et d'hébergement mentionnés au 1^{er} alinéa de l'article L331-12 qui ne bénéficie pas du 2^{ème} alinéa de l'article L331-7.

Dans le cadre de l'évolution des taux de taxes en vigueur dans les communes, la dernière augmentation du taux de la taxe d'aménagement a été réalisé en 2014. Compte tenu de l'évolution de l'indice des prix et des matières premières, il est proposé d'harmoniser le taux en vigueur à Estrablin avec les communes alentours, la commission urbanisme qui s'est réunie le 03 novembre 2021 propose de passer le taux de la taxe d'aménagement de 4% à 5%.

La commission finances qui s'est réunie le 18 novembre 2021 suit cet avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide le passage du taux de la taxe d'aménagement à 5%**
- **Valide l'exonération des abris de jardin dont la surface est inférieure à 10 m²**
- **Charge le maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire**

Non-participation :0
Pour : 23
Abstentions :0
Contre : 0

Le Maire,
Denis PEILLOT

